

Sujet : RE: PC 05152222 O0005 CPES CHÊNET (Sapignicourt)

De : ARS-GRANDEST-DT51-SE (par AdER) <ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr>

Date : 12/01/2023 à 17:17

Pour : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Copie à : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

Bonjour,

Concernant la présence de captage public AEP :

Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage public d'eau potable.

Concernant l'implantation de ce projet :

Le pétitionnaire devra s'assurer que le site sur lequel est prévu le projet n'est soumis à aucune servitude (ancien site ICPE par exemple). Pour ce faire, il a la possibilité de consulter le portail Géorisques ([Evaluez simplement et rapidement les risques de votre bien - errial.georisques.gouv.fr](https://www.gorisques.gouv.fr)) ou de consulter directement la DREAL.

En conclusion, l'ARS émet donc un avis favorable à cette demande, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessus.

Cordialement,

Léa GRAINCOURT

Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire - Cellule Milieux de Vie

Délégation Territoriale Marne

Santé-Environnement

Tél : 03.26.69.05.59 / 06.66.09.95.41

[grand-est.ars.sante.fr](https://www.grand-est.ars.sante.fr)

ARS Grand Est

De : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 11 janvier 2023 10:52

À : ARS-GRANDEST-DT51-SE <ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr>

Cc : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

Objet : PC 05152222 O0005 CPES CHÊNET (Sapignicourt)

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier de demande de permis de construire référencé n° 05152222O0005 déposé par la CPES CHÊNET pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol Lieu-dit Le Chênet à Sapignicourt (51522) afin de recueillir votre avis.

Vous pouvez me transmettre votre avis ainsi qu'à Madame Sandra STEVANCE, Cheffe de l'unité d'Autorisations d'urbanisme et d'Accessibilité, par retour de mail.

Cordialement,

Géraldine CANDUZZI

Référente de l'application du droit des sols

Service Urbanisme et Planifications - Unité Autorisations d'Urbanisme et Accessibilité

40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tel : 03 26 70 80 11

www.marne.gouv.fr

|

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !